

CYCLE DE SUPERVISION
COLLECTIVE 2025
Année #5

SOUFFLE & SUPERVISION
**«Donnez du souffle à vos
accompagnements»**



La supervision offre un cadre de travail sécurisant et ouvert pour des accompagnants, qu'ils soient coachs, facilitateurs, managers, dirigeants etc.

La supervision permet de cultiver une approche réflexive de sa pratique et se régénérer, tout en **requestionnant le sens et le pour quoi.**

« Inspirez, expirez, souriez, vous êtes vivant ! » [Thich Nhat Hanh](#)

MODALITÉS PRATIQUES 2025

- Entretien préalable à l'inscription
- Cycle de 6 séances par an :
 - 4 journées en présentiel (9h00 à 17h30)
 - 2 en résidentiel (J1 14h00 - 17h30 J2)
- Tarif : indépendants 1 800 € HT / entreprises 2 500 € HT

**Ce qui constitue la singularité
de cette supervision.**

- Mon aspiration profonde : offrir cet espace de supervision pour des coachs, des dirigeantes, managers impliqués dans des transformations individuelles et collectives.
- Ouvrir des voies nouvelles demande alignement, force intérieure, audace et fraîcheur qui peuvent être entretenus et régénérés dans une communauté de pairs.
- Le groupe de supervision avec l'espace contenant et sécurisant qu'il propose est une réponse possible à ce cheminement individuel et collectif.
- Vous souhaitez prendre du recul, de la hauteur sur des situations apportées par vos clients ? Vous vous questionnez sur votre identité professionnelle, votre légitimité ? Vous voulez approfondir vos compétences avec l'appui d'un groupe ? Vous voulez vous ressourcer et vous enrichir des expériences et parcours d'autres professionnels ?
- **L'éthique** : l'engagement à la confidentialité sur les informations et le travail apportés par les participants, l'assiduité, le respect des règles admises par les membres du groupe. *Ce groupe est conduit dans le respect de la charte déontologique et éthique du métier de coach ICF et de superviseur PSF* annexe 1.*

■ **Un format atypique** : un choix conscient du présentiel pour physiquement s'extraire de ses repères quotidiens **et respirer ensemble**. Une alternance entre journées pleines (x 4) et sessions en résidentielles 1,5 jours (X 2) pour s'offrir la possibilité d'explorer plus loin et s'ouvrir à la résonance.

**Cet espace de supervision
vous permettra**

- Evoluer dans votre pratique d'accompagnant, approfondir vos compétences, développer votre singularité,,,
- Prendre conscience de sa subjectivité, ses forces, ses points aveugles, ses questionnements, ses intuitions et découvrir sa spécificité, ses savoirs cachés par la résonance avec les autres participants.
- Explorer les aspects explicites et implicites des situations vécues avec le client, personne ou équipe, en lien avec l'environnement et la culture d'appartenance, pour agir de façon ajustée.
- Sortir de l'isolement de la relation accompagnant / client avec l'appui et les apports du groupe et des participants.
- Challenger et être challengé.
- Explorer toute la richesse de la dynamique du groupe, modélisante et essentielle parce que nous travaillons tous dans des systèmes, que ce soit en accompagnement individuel et/ou collectif.

Gilles Vialard

06.71.92.00.48

Superviseur de coachs certifié IDSUP en 2020, coach certifié ICF depuis 2009, ancien membre du bureau ICF Provence (6 ans), membre fondateur de [Vision Collectives](#) et de la [Communauté des Leaders Éclairés](#).

Co-auteur de l'ouvrage intitulé « [15 cas de coaching expliqués : de la pratique à la supervision](#) » par chez InterEdition en Novembre 2022.

Il est fondateur d'« Espace & solutions » depuis janvier 2010, spécialisé dans l'accompagnement des dirigeants et des organisations. Il anime également des retraites pour rassembler et soutenir les leaders d'entreprises dans un chemin de conscience et d'engagement destiné à mettre leur organisation au service des êtres-humains, de la Terre et du vivant.

Avec simplicité et authenticité, il vous accompagne pour questionner, écouter en vous, ce qui vous porte, dans votre rôle d'accompagnant. Mettre en lumière ce que se vit dans la relation avec vos clients, partenaires collaborateurs, équipes ou organisations.

Il a complété son parcours universitaire par des formations certifiantes en coaching, Programmation Neuro Linguistique, Neuro-sémantique, Systémique, Communication Non Violente, Intelligence Collective, Pédagogie perceptive, Supervision... **Et en respiration !**

Il est également entrepreneur social, co-créateur du 1er habitat inclusif des Alpes de Haute-Provence, avec l'association [Ensemble & Différents](#) dont il est co-fondateur.



Ses points d'appuis dans son accompagnement sont la structure et le cadre, la sensibilité et le lien, la recherche de sens et d'alignement.

Pour lui, accompagner c'est inviter la conscience dans l'action et l'entreprise est le lieu privilégié d'une évolution individuelle et collective.

Gilles co-organise depuis plusieurs années des retraites pour leaders et managers, sur des formats de 2 à 3 jours, hors les murs, en contact direct avec la nature et en mode « déconnexion digitale » pour recontacter un chemin vers soi, « le JE » pour le mettre au service du bien commun, le « NOUS ».

Il reste impliqué dans un processus permanent de renforcement de ses compétences par un travail continu de formation et de supervision et contribue activement à des groupes de recherche et la publication d'articles. Il a co-organisé plusieurs congrès internationaux (Vision 2021 et Codev'In Med).



<http://www.espace-et-solutions.com>

FICHE D'INSCRIPTION
CYCLE DE SUPERVISION 2025 – En présentiel -
Région Sud – Année #5 -

Cycle de 6 rencontres par an
4 sessions en journée (9h00-17h30) et 2 en résidentiel (1,5 jours)
Inscription après un **entretien préalable** avec

Gilles Vialard
gilles.vialard@espace-et-solutions.com
06 71 92 00 48

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Jours	27		31			5-6			8		3	17-18

Le cycle de 6 rencontres de 2025 : 7 journées – 49h00

4 journées 9h30-17h30 et 2 sessions en résidences (J1 14h – 17h30 J2)*

Professionnels indépendants: 1 800 € HT (2 160€ TTC) / 4 X (250€/journée) et 2 X (400€/résidence)

Entreprises: 2 500 € HT (3 000€ TTC) / 4 X (350€/journée) et 2 X (550€/résidence)

** Frais d'hébergement et nourriture partagés et à la charge des participants, superviseur compris.*

Cette fiche est à remplir et à renvoyer par mail

contact@espace-et-solutions.com



Prénom et Nom :

Entreprise :

Téléphone :

Adresse Email :

Adresse :

Code postal et Ville :

Commune :

Fait le :

À :

Nom et Signature,
précédée de « Lu et
approuvé. Bon pour accord. »

Votre inscription vous engage pour la durée du cycle de supervision, sauf cas de force majeure.

Votre inscription sera validée à la réception de la fiche d'inscription complétée et signée et du versement d'un acompte de 30% du montant TTC (voir CGV ci après)

Le solde sera à régler à réception des 2 autres factures. Chaque règlement fait l'objet d'une facture. Le montant du cycle de supervision n'inclut pas les déjeuners.

Les supervisés s'engagent à l'assiduité et à respecter la charte déontologique de leur association professionnelle. Une attestation de présence sera remise en fin de cycle.

Espace & Solutions est un organisme de formation
Agrément n° 93 04 00696 04

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle d'Ile de France.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ESPACE & SOLUTIONS

1-Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Espace & Solutions et de son client dans le cadre des prestations de Formation et Supervision ainsi que tous frais pédagogiques et techniques y afférents.

Toute prestation accomplie par la société Espace & Solutions, EI, dont le siège social est domicilié au 17 avenue des lavandes 04300 Forcalquier, implique l'adhésion sans réserve de ses clients aux présentes conditions générales de vente.

2-Devis et commande

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client doit retourner à Espace & Solutions par tout moyen à sa convenance, la fiche d'inscription dûment signé avec la mention "Bon pour accord" et le cachet de l'entreprise.

La société Espace & Solutions s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de l'accord sur devis ou contrat.

Sur demande, nous vous ferons parvenir une convention de formation et, en fin de formation, une attestation de présence est remise aux participants ayant été assidus.

3 – Facturation et modalités de règlement

Les prix des services sont ceux détaillés dans ce document, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et soumis à la TVA. Les factures d'acompte et de solde sont payables dès réception.

Le paiement s'effectue à Espace & Solutions

- par virement bancaire : IBAN FR50 3000 2016 5000 0011 7159 B42 / CRLYFRPP CL Forcalquier
- par chèque à l'ordre d'Espace & Solutions

4 - Retard de paiement

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. En cas de recouvrement judiciaire, le client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux, et se verra facturer, à titre de clause pénale, une somme égale à 15 % du montant total de la commande qu'il a passée. Toutes les prestations ou contrats en cours seront suspendus après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

5- Conditions d'exécution et confidentialité

Espace & Solutions s'engage, à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles :

- Ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisées pour ses clients,
- Signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

6 – Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation d'Espace & Solutions est une obligation de moyen. Espace & Solutions s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

7 - Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un évènement ou une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

8 - Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement : Espace & Solutions, 17 avenue des lavandes – 04300 Forcalquier

- Annexe 1- Code déontologique & règles éthiques PSF

<http://professional-supervisors.org>

Introduction PSF est la première association française de superviseurs de coachs et autres pratiques d'accompagnement. Les orientations éthiques présentées dans ce document sont des indicateurs du professionnalisme et des standards élevés qu'elle préconise pour les relations de supervision. Notre objectif est la mise en œuvre de conditions de pratique les plus sûres et les plus efficaces pour les superviseurs et les coachs de ce métier d'une part et les plus claires et les plus transparentes pour les sociétés clientes des coachs d'autre part.

Nature des orientations éthiques.

Celles-ci déterminent les principes, standards, et dans une certaine mesure, les procédures qui guident notre travail. Les membres de PSF les acceptent comme partie intégrante de leur affiliation à PSF et s'engagent à les appliquer, et à répondre de leurs éventuels manquements à ces règles au titre des Procédures de plaintes et réclamations.

Communication du code de déontologie & règles éthiques

Quels que soient les dispositions contractuelles entre le superviseur et le coach ou accompagnant, il doit être officiellement porté à l'attention de ce dernier que ces orientations éthiques et Procédures de Plaintes et Réclamations existent et qu'il peut en obtenir copie à tout moment.

Définitions - Pour le bon usage de ce code :

La dénomination « Coach » désigne la personne qui mène à bien une mission de coaching professionnel pour le compte d'un client individuel, pour un coaching prescrit ou sur fonds propres. La dénomination « personne supervisée » désigne le coach, le thérapeute, le travailleur social en demande de supervision.

La dénomination « Sponsor » désigne la société, institution ou organisme qui paye le coaching.

La dénomination « coaché », « personne accompagnée » désigne la personne en relation avec le coach, le thérapeute, le travailleur social qui contracte avec ce dernier une mission d'accompagnement pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

La dénomination « Supervision » ou « Superviseur » désigne la relation entre le coach, le thérapeute, le travailleur social et la personne qualifiée qui n'est pas dans une relation managériale avec le coach et dans laquelle est discutée en toute confidentialité la mission d'accompagnement dans le but d'améliorer la qualité de cet accompagnement et de renforcer la sécurité de la personne accompagnée.

Règles déontologiques - Les superviseurs se comporteront de manière à démontrer :

- Le respect des personnes et des organisations (droits et dignité)
- La conscience et la sensibilité à la diversité (race, culture, genre, handicap, etc.)
- Le souci de l'équité et de la justice à tous les niveaux de leur travail
- L'ouverture aux nouvelles connaissances, compétences et attitudes qui promeuvent la qualité de leur travail
- La prise en compte du contexte de leur mission
- L'engagement à établir des relations saines de haute qualité avec les individus et les organisations
- La prise en compte de l'impact de leurs comportements sur les autres
- L'engagement de développer et d'améliorer l'autonomie chez les personnes et dans les organisations.
- Les superviseurs adhérents de PSF incarneront résolument les principes de base fondateurs sous-jacents à ce code de déontologie, à savoir :
 - L'autonomie : aider les individus et organisations à prendre leurs propres décisions et à développer leur libre arbitre.
 - La loyauté : par rapport aux contrats, relations et promesses faites.
 - Respect et Bienfaisance : faire tout ce qui contribue au bien-être de tous. Veiller à apporter le meilleur service en prenant en compte le coach sur le plan émotionnel, physique et mental.
 - Le principe de non-malveillance : En évitant tout ce qui est nuisible à autrui.
 - L'alignement du superviseur : prendre soin de soi-même physiquement, émotionnellement, mentalement et s'engager à ce que les clients et les organisations reçoivent le meilleur service possible.

Code déontologique & règles éthiques PSF

<http://professional-supervisors.org>

Ces orientations éthiques influenceront en termes de valeurs, les décisions des Superviseurs dans les domaines suivants :

1. Qualifications

- Le superviseur est dûment qualifié pour exercer cette profession (voir critères d'accréditation PSF).
- Il s'assure que les demandes du contrat de supervision entrent dans le cadre de sa compétence professionnelle et informe son client d'éventuels décalages.
- Il poursuit lui-même une démarche de formation continue quant à ses connaissances et son expertise.
- Il s'investit dans un travail de développement personnel afin d'augmenter la conscience de soi et l'équilibre émotionnel.
- Il est régulièrement supervisé afin d'assurer la sécurité des personnes qu'ils accompagnent et la sienne.

2. Perfectionnement professionnel continu

Les superviseurs adhérents de PSF s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour actualiser leurs connaissances et à construire un plan annuel de développement en lien avec leur propre superviseur.

3. Cadre de l'accompagnement

Le superviseur prend les mesures adéquates pour s'assurer une compréhension saine de la nature des attentes aussi bien du Sponsor que de la personne supervisée. Le superviseur explique clairement ses usages et méthodes de supervision et les limites de celle-ci.

Il décrit ce code de déontologie à la personne supervisée. Il établit un contrat clair avec l'entreprise cliente et la personne supervisée qui couvre :

- Le processus de supervision
- Les objectifs de la supervision
- Le volume d'heures allouées, la durée des séances, et la périodicité de l'engagement contractuel.
- Les règles de confidentialité.
- Les tarifs et conditions d'annulation de séances.
- En aucun cas le superviseur n'utilisera sa position et son influence pour profiter de la personne supervisée. Il agira toujours aussi bien dans l'intérêt de cette dernière que dans celui de ses clients.

4. Confidentialité des informations

- Le superviseur assure la stricte confidentialité des informations personnelles obtenues durant la supervision.
- Le superviseur assure la stricte confidentialité des noms et fonctions des personnes supervisées ainsi que les noms et fonctions évoqués par ces dernières durant la supervision.
- Le superviseur assure la confidentialité des informations financières concernant l'activité du Sponsor.
- Il ne divulgue des informations du contexte de supervision au Sponsor qu'avec l'autorisation expresse du Client, et si uniquement si les intérêts particuliers de ce dernier sont en jeu.
- Le superviseur est conscient que dans certains rares cas prévus par la Loi, il peut lui être demandé de divulguer certaines informations par les autorités compétentes, notamment lorsque des actions illégales sont en cause.

5. Engagement de supervision

Chaque superviseur adhérent de PSF choisit le mode de supervision qui lui convient le mieux pour autant qu'il soit régulier. Il produira une attestation annuelle sur l'honneur assurant qu'il continue d'être supervisé.

6. Autres engagements

Le superviseur s'assure de la sécurité de la conservation des documents et données en lien avec le contrat de supervision. Il contracte une assurance professionnelle couvrant les risques spécifiques liés à la supervision.

Il s'engage à respecter les lois et règlements des pays dans lesquels il opère.

Manquements à ce code : Les membres de PSF s'efforcent de se comporter d'une manière exemplaire qui illustre les critères de professionnalisme du métier de superviseur. Dans le cas où une situation révélerait un manquement à ce présent Code de déontologie, et si l'affaire ne pouvait être résolue à l'amiable, PSF peut être saisie au titre des Procédures de plaintes et réclamations en contactant l'association à : contact@professional-supervisors.org